



Portant délégation de fonctions à Monsieur Michel GEORJON,
Conseiller communautaire,

LE PRÉSIDENT DE CHATEAUROUX MÉTROPOLE

L'arrêté notifié ou affiché

le : **10 AVR. 2026**

et transmis à la Préfecture

le : **10 AVR. 2026**

est exécutoire

le : **10 AVR. 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9 autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents, ou d'autres membres,

Vu l'élection du Président le 3 avril 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Michel GEORJON, Conseiller communautaire, pour assurer les attributions suivantes :

- Bâtiments communautaires et Equipements structurants (MACH36, Balsan'éo, Centre Colbert, Stade de la Margotière, Site des Tourneix, Site Balsan, Aéroport de Villers...).

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Châteauroux Métropole, notifié et affiché par voie dématérialisée.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, soit par courrier ou par l'application telerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 09 avril 2026

Le Président,



Gil Avérous